



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation des prisons en Occitanie

Question écrite n° 8050

Texte de la question

M. Joël Aviragnet attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur la situation de surpopulation carcérale que connaissent les centres pénitentiaires en Occitanie, mettant en péril la sécurité des agents pénitentiaires et exposant les détenus à des conditions de vie indignes. Les prisons occitanes se trouvent dans un état dramatique. Alors que sept établissements pénitentiaires en Occitanie, dont certains proches de la circonscription de M. le député, présentent un taux d'occupation supérieur à 200 %, le nombre d'arrestations ne cesse de croître chaque année. À l'échelle nationale, la France a atteint en 2025 un nombre record de détenus, soit plus de 81 000 au 1er mars, dépassant amplement les 62 363 places opérationnelles existantes. Ces chiffres sont explicatifs de la dynamique de dégradation des centres pénitentiaires, d'ores et déjà touchés par un sous-effectif chronique de personnel et par l'insuffisance de leurs dotations financières. Aujourd'hui, pas moins de 4 500 détenus dorment sur un matelas au sol, dans des conditions de réclusion intenable. En comparaison avec les voisins européens de la France, le constat reste préoccupant. En 2024, le Conseil de l'Europe, alerté sur cette situation, a placé la France en 3ème position dans le classement des États à plus forte densité carcérale, étant seulement devancée par Chypre et par la Roumanie. Les conséquences de l'abandon des prisons françaises sont directement ressenties sur le terrain. En prison, un détenu se suicide en moyenne tous les deux ou trois jours, soit un taux de suicide dix fois plus important qu'à l'extérieur. Les 40 000 agents pénitentiaires sont, quant à eux, confrontés à des violences et des intimidations quotidiennes. Selon les chiffres officiels, ils auraient été victimes, sur l'année 2022, d'un total de 4 911 violences physiques. Or en l'absence d'une politique ambitieuse et adaptée à la gravité des circonstances, telle que réclamée depuis des années par les professionnels du secteur, cette situation ne pourra que s'accroître. Le renoncement à apporter des solutions réelles, à l'instar de la construction de nouveaux centres ou de l'augmentation des effectifs de personnel, apparaît particulièrement consternant au moment où le système carcéral mériterait d'être repensé. Ainsi, il lui demande d'agir énergiquement, dans les plus brefs délais, pour désengorger les prisons en Occitanie et assurer des conditions de détention dignes, respectueuses des droits humains, en veillant à améliorer significativement la sécurité et les conditions de travail des agents pénitentiaires en exercice.

Données clés

Auteur : [M. Joël Aviragnet](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8050

Rubrique : Lieux de privation de liberté

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Justice](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juillet 2025](#), page 5693